

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 26 septembre 2025

Présents : Mmes Mme Sylvie SECHET, Monique ZAMPERLINI, Karine LANIAU et MM Marcel DUBOIS, Jean-Michel DUMAZERT, Jürgen ALLEAUME.

Absente excusée ayant donné pouvoir :

M. Marc SECHET pouvoir à Mme Sylvie SECHET

Mme Catherine DUMAZERT pouvoir à M. Jean-Michel DUMAZERT

M. Xavier SEVERE pouvoir à M. Marcel DUBOIS

Absents :

Mmes Lucilia DA SILVA, Martine COUDRIEU, Nathalie ECCLI et M. Damien GUILLAUMOT.

Personnel administratif : Mme Paula FONSECA

La présente séance de Conseil Municipal fait suite à celle du 23 septembre 2025 au cours de laquelle il a été constaté que le quorum n'avait pas été atteint.

La séance a été ouverte à 19h30 sous la présidence de Mme Sylvie SECHET.

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, M. Marcel DUBOIS est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2) Approbation compte rendu du 27/06/2025

Aucune remarque n'a été faite sur le compte-rendu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 27/06/2025.

3) Tarifs semaine bleues 2025

Mme le Maire informe que le Comité d'Actions Sociales (CAS) organise une semaine bleue du 29 septembre au 5 octobre 2025.

Mme SECHET expose aux membres du conseil municipal le programme et les tarifs de la semaine bleue 2025. Elle précise que le comité d'actions sociales, qui s'est réuni le 27 juin 2025, a calculé les tarifs ci-dessous en prenant en compte les devis reçus.

Mme le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité fixe pour la semaine bleue 2025 les tarifs suivants :

- **Loto (29/09)**

○ une carte	03.00 €
○ 3 cartes	07.00 €
○ 5 cartes	12.00 €
○ Sachet de 100 pions non magnétiques	01.00 €
○ Sachet de 100 pions magnétiques	02.50 €
○ Kit magnétique (bâton + 100 pions)	07.50 €
- **Sortie Bateau sur Paris (30/09)**

○ pour les Boissillonnes/Boissillons	70 €
○ pour les personnes non boissillonnes	100 €
- **Ateliers Bien Être Sophrologie (01/10), Jeux de société (02/10) et Conservatoire national des plantes (03/10)**
 - Gratuit
- **Repas des aînés (08/10)**

○ Boissillonnes/Boissillons âgées de 65 ans et plus	Gratuit
○ Accompagnants boissillons	50 €
○ Personnes non boissillonnes	75 €

4) Charte révisée du Parc naturel régional du Gâtinais français 2026-2041

Mme le Maire informe le Conseil municipal que le Parc naturel régional du Gâtinais français procède à la révision de sa Charte pour que son classement soit renouvelé.

Depuis 2021, le Parc a conduit le processus d'étude, d'animation et de concertation avec les acteurs et partenaires du territoire pour rédiger un nouveau projet de Charte.

Le projet de Charte révisé, constitué d'un rapport et d'un plan du Parc a été soumis à une enquête publique du 4 novembre au 4 décembre 2024, conformément à l'article R333-6.1 du code de l'environnement, et modifié pour tenir compte des conclusions de la Commission d'enquête.

Le projet de Charte révisé a été validé par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR du Gâtinais français le 7 juillet 2025 en séance du Bureau syndical extraordinaire ayant reçu délégation par délibération du Comité syndical du 24 juin 2025. Il est maintenant adressé à l'ensemble des Communes, des Communautés de communes, des Communautés d'agglomération et des Conseils départementaux concernés par le périmètre de la révision.

Chaque collectivité et EPCI approuve ou refuse individuellement le projet de Charte du PNR du Gâtinais français par délibération (article R333-7.1 du code de l'environnement) à compter de la réception du projet.

L'approbation sans réserve de la Charte emporte adhésion au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français.

Mme le Maire rappelle que l'ensemble des documents constitutifs du projet de Charte révisé (rapport, plan, projet de statuts du syndicat mixte du Parc, budget de fonctionnement prévisionnel du syndicat mixte du Parc à trois ans, organisation de l'équipe technique) a été laissé à disposition des Conseillers municipaux en mairie.

La Charte sera ensuite transmise, pour délibération, au Conseil régional d'Île-de-France qui arrêtera le périmètre pour lequel il demandera le renouvellement du classement du Gâtinais français en Parc naturel régional auprès du premier ministre pour 15 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver sans réserve la Charte révisée du Parc naturel régional du Gâtinais français 2026-2041 ainsi que les annexes correspondantes dont le projet de statuts modifiés du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Gâtinais français.

5) Questions Diverses

1- Mme le Maire rappelle que le Département va entamer les travaux de reprise du revêtement de sol sur la RD191.

2- Mme le Maire explique qu'une entreprise est venue établir des devis pour l'installation de climatisation dans les bâtiments communaux (Écoles, Mairie et Salle des fêtes). Le montant des devis sont les suivants : 10 916.40 € TTC pour la Mairie, 15158.40 € TTC pour la Salle des fêtes, 24 546.44 € pour l'école maternelle Niki de St Phalle et 25 731.60 € TTC pour l'école élémentaire Anne Frank.

3- Mme Sylvie SECHET communique les dates des prochaines élections municipales les 15 et 22 mars 2026.

4- M. DUMAZERT informe que le prochain Echo Boissillon sortira en décembre 2025.

La séance du conseil municipal est levée à 20 h 15

SIGNATURES	
Mme Sylvie SECHET, Maire	
M. Xavier SEVERE, secrétaire de séance	